11e ANNÉE. — N° 542 PARAIT LE SAMEDI 15 Juin 1895

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Courrier Politique

Semaine assez calme, chambre presque vide ; à part les députés directement intéressés au régime des boissons, il n'y a personne en séance. Nos honorables, par ces temps de chaleur, ont peur de cuire dans leur jus.

Sur la demande de M. Lebon, on décide cependant de tenir, vers la fin de la semaine, une séance spéciale pour discuter le projet des services maritimes postaux d'Algérie ; on reprend alors la discussion des boissons et l'on blackboule, avec les honneurs qui lui sont dûs, la proposition de disjonction présentée par M. Georges Berry.

M. Vaillant défend son contre-projet, qui supprime tous les droits sur les boissons hygiéniques et établit le monopole de l'Etat sur l'alcool. L'ouvrier a besoin du stimulant de l'alcool ; plus il est pauvre, plus il est obligé de recourir à l'alcool de mauvaise qualité. Il importe donc que l'alcool soit de bonne qualité et ne coûte pas trop cher ; il importe surtout de détaxer complètement le vin, le cidre, les poirés, la bière, le thé et le café, c'est-à-dire toutes les boissons hygiéniques. En adoptant ce contre-projet, on enrayera l'alcoolisme, on encouragera la viticulture et on développera la richesse du pays, en même temps qu'on supprimera les droits perçus par l'Etat sur les vins.

M. Fleury-Ravarin, lui, est hostile au monopole ; il ne croit pas possible de dégrever totalement les boissons hygiéniques. L'orateur s'imagine que par de simples mesures de police et de surveillance un peu étendues et plus rigoureuses on peut garantir au consommateur des produits exempts d'impuretés.

Douce illusion !

L. M.

TRIBUNE LIBRE

Revision de la Constitution

XIV

Rapport des Sages

Au géant souverain de France

— Suite —

La Presse

Grand Maître,

Dans notre article 14, nous disons sommairement ce que nous entendons par la « Liberté de la presse ».

Nous voulons harmoniser le rôle légal et régulier de la presse avec l'ensemble de notre organisation constitutionnelle ; mais en principe, nous sommes d'accord avec la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, qui porte :

« Art. 11. — La libre communication *des « pensées et des opinions* est un droit des plus « précieux de l'homme ; tout citoyen peut « donc *parler, écrire, imprimer* librement, sauf « à répondre de l'abus de cette liberté, dans « les cas déterminés par la loi. »

Le champ d'action de la presse, on le voit, a été indiqué avec précision par ceux qui ont voulu régénérer la France.

Il reste à la presse le soin de compléter l'œuvre de ceux qui lui ont donné la liberté et de contribuer de tous ses efforts à l'instruction et à l'éducation politique des générations nouvelles.

Quant au Pouvoir, il doit purement et simplement suivre la Presse dans ses développements et ses évolutions ou ses progrès, tout en l'obligeant à ne pas sortir de ses limites.

La question est délicate, mais elle ne l'est ni plus ni moins que toutes les autres qui touchent au gouvernement d'un grand pays libre.

Et s'il est vrai que

« La Raison pour marcher n'ait souvent qu'une voie »,

il est certain que la Presse trouvera sa véritable voie.

Nous ne parlerons pas de ses vicissitudes depuis qu'elle existe ; nous dirons qu'on a commencé à légiférer sur elle en 1730 et que cinquante lois la concernant ont été élaborées depuis cette époque.

Aujourd'hui, la Presse est devenue une des branches les plus importantes de l'activité humaine ; non seulement elle a ses auxiliaires et ses serviteurs, mais elle a surtout sa clientèle qui est très nombreuse et qu'il lui faut satisfaire.

Le journal est devenu le pain de vie ; ce n'est plus le colloque de Poissy qui passionne la foule, ce sont les discussions des écrivains et des penseurs qui intéressent la société tout entière.

Mais, à côté du droit de penser et d'écrire ou d'imprimer, il y a le devoir impérieux de subvenir à tous les frais voulus pour arriver à la publication, et ces derniers tuent souvent le premier.

La Presse a aujourd'hui en France plus de 6,000 organes publiés (2,300 à Paris et 3,700 dans les départements), ce qui fait en moyenne un journal par 7,000 habitants.

Il y a vingt ans seulement, le nombre de journaux publiés était à peine de 3,000.

Pour écrire il faut penser, il faut savoir, il faut avoir beaucoup appris, et nous ne croyons pas être téméraires en disant que la Presse marque le relèvement du niveau intellectuel en France d'une manière très sensible, ce dont il est permis d'être fier à juste titre.

Au point de vue économique, la vie de la Presse a une importance considérable. A côté du journalisme, il y a la fonderie, la papeterie, l'encrerie, la machinerie, l'imprimerie, et les perfectionnements apportés à toutes ces industries sont la preuve vivante et palpable des progrès accomplis par la Presse d'une part et du crédit qui lui est accordé de l'autre par le public.

Si nous ajoutons à cela le personnel proprement dit : les rédacteurs, les reporters, les administrateurs de journaux, les messageries, les dépositaires de journaux, les libraires, les vendeurs, les transporteurs, etc., etc, on saura que 300,000 ou 400,000 personnes en France vivent sur la branche de l'activité humaine qui s'appelle la Presse, concourant ainsi à la réalisation d'un chiffre de *trois cents millions* d'affaires par an.

On voit donc que la pensée se matérialise par la Presse et que la législation qui lui convient doit rayonner sur tous ses auxiliaires et dans tout son champ d'action.

Au chapitre « programme du Gouvernement », nous dirons plus longuement ce que nous voulons ou ce que nous voudrions comme loi sur la Presse ; mais tout en restant dans les principes généraux pour le moment, nous pouvons indiquer comment nous entendons appliquer l'article 24 de notre projet de constitution et l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme, avec lequel nous sommes bien d'accord.

Le premier point donc, c'est la liberté pour la Presse ; le dernier, c'est la responsabilité.

Entre ces deux extrêmes, il faut tracer sa voie et sa loi.

Jusqu'ici, nous pouvons dire que la Presse a fait ombrage aux divers gouvernements qui se sont succédés en France depuis 1789.

Sous le premier Empire, il n'y avait pas de Presse ; les bulletins de victoire de Napoléon seuls en tenaient lieu. Sous le second Empire, il n'y avait que les journaux agréables au chef de l'Etat ou à peu près.

De 1815 à 1852, toutes les lois sur la Presse ont été édictées, donnant d'abord puis retirant le lendemain ce qu'elles avaient accordé la veille.

Il est incontestable que les nombreux intérêts qui se groupent actuellement autour de la Presse ont besoin de savoir comment ils doivent vivre ; donc le droit commun doit leur être appliqué, et entre la liberté d'une part et la responsabilité de l'autre, nous voyons tout de suite surgir l'article 382 du Code civil : « Tout fait de l'homme qui cause « un dommage à autrui oblige celui qui a « causé le dommage à le réparer. »

L'injure, l'outrage, la diffamation, doivent être considérés comme des dommages faits à autrui et réparés par celui ou ceux qui les ont commis.

L'outrage aux mœurs, la provocation à la désobéissance aux lois, la provocation aux délits et aux crimes, doivent être réprimés et punis, cela est certain, parce que lorsque la société s'est donné une constitution, des lois et des usages consacrés qui sont la base de sa vie, de ses travaux et de son avenir, on peut bien étudier les voies et moyens de les reviser et de les améliorer, mais on ne doit pas au préalable se révolter contre la loi ni l'outrager.

Les actes seuls du Gouvernement sont ceux qui, de tout temps, ont le plus prêté à la critique, et nous comprenons parfaitement que les rois ou les empereurs, qui avaient à servir leurs intérêts dynastiques et personnels beaucoup plus que les intérêts du peuple, aient été très durs pour la Presse qui les combattait ; mais, avec notre système du Gouvernement de tous par tous et pour tous, les lois de rigueur n'ont plus de raison d'être.

Les lois de justice et de vérité seules doivent régir la Presse qui, au fond, ne peut viser qu'au développement intellectuel et moral de la société.

Nos Ministres responsables seront-ils mal inspirés, malhabiles ou incapables et feront-ils des sottises en gouvernant ? La Presse le

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

N° 24

AZOR & VELLEDA

XXIII

« Elle s'en ouvrit à moi. Je lui promis de l'aider. Mais ce n'est pas chose facile que d'obtenir des renseignements de ce genre, surtout pour deux femmes qui, franchement, n'avait aucune qualité pour s'occuper de cela, à part l'intérêt que nous te portions.

« Moi, j'étais d'avis de te laisser pousser la pointe, espérant que l'intimité te permettrait de découvrir soit des tares, soit des indices du traquenard où nous pensions que tu étais tombé. Mais les choses marchèrent autrement et plus vite que nous ne pensions.

« Tant que ces dames habitèrent chez l'excellente Mme Catannas, que nous avions mise assez au courant pour qu'elle consentît à nous être utile, cela marcha, mais si peu, si lentement, que nous en étions toujours aux simples présomptions. Le déménagement avenue d'Italie nous enleva tous nos moyens.

« C'est alors que ma fille eut une idée des plus romanesques, sinon des plus illusoires comme résultat, mais quelle parvint à me faire adopter.

« Elle s'insinua avenue d'Italie et se convainquit que ces dames ne se gênaient pas pour aller dans certains bals publics, pourvu que le masque et le domino pûssent couvrir leurs fredaines.

« Rien qu'à cela tu vois dans quel guêpier tu t'étais fourré. Mais tu vas en entendre d'autres.

« Tu devines sans doute comment elle put imaginer et mener à bien l'imbroglio de la rue de la Gaîté. C'est elle qui avait fabriqué les dominos et les avait munis d'une marque impossible à deviner par tout autre qu'elle.

« Quand elle s'avança vers sa mère, elle tenait à la main la médaille de Vierge espagnole, seule marque découverte sur elle quand je la trouvai au pied de la statue du Luxembourg.

« Sa mère ne s'y méprit pas un instant : « Ma fille », s'écria-t-elle. Je passe le reste. L'épreuve était décisive. Ton père était déjà à Paris, au courant des péripéties de l'affaire. Velléda était sûre de son fait.

« Il se mit en campagne ; l'avoué de madame Van Hope, la préfecture de police se mirent à notre service, et nous pûmes reconstituer le passé. Le voici sans fard comme sans passion. »

XXV

J'abrège ici le récit de ma tante. Azor a honte, vraiment, de s'être laissé embobiner si sottement.

Avant d'épouser le riche armateur hollandais, Mlle Laure Turgis, d'origine espagnole, chanteuse légère à tous les sens du mot, belle, de fort bonnes manières quand elle voulait, venue en France toute jeune en compagnie d'un ténor espagnol, avait couru la France avec des hauts et des bas, comme il arrive trop souvent à ces brillantes cigales.

C'est dans une de ces tournées qu'elle séduisit, sans penser d'abord « au bon motif », le gros Hollandais qui devait donner son nom à elle et à la petite Désirée, née de père inconnu.

Inutile de refaire l'histoire banale d'une liaison qui dura deux ans avant d'être consacrée par le mariage. Ce qu'il importe de savoir, c'est que vers le milieu de ces deux ans, alors précisément que M. Van Hope « voulait » le mariage, à la suite d'un voyage en Amérique fait par l'armateur et duquel il était revenu plus vite que « l'on » ne pensait, Mlle Laure Turgis venait de mette au monde celle que les registres de l'état civil devaient enregistrer sous le nom de Velléda.

Désirée, passe encore. L'armateur s'était attaché à elle ; un bon roman, coquettement échafaudé et adroitement raconté par coupes savantes, avait expliqué la naissance de cet enfant du hasard. Mais un second, né au cours d'une absence de M. Van Hope qui avait duré près d'un an,

© VILLE DE SISTERON

leur dira et leur dira correctement. Si la Presse a raison, le ministère n'aura qu'à rectifier ses actes et se conformer à la raison, qui est la Loi des Lois.

La République, qui doit et donne au peuple la liberté de conscience, doit lui donner aussi le droit d'examen et de discussion. La Presse doit donc avoir le droit d''appréciation et le droit de donner son opinion, sans qu'on puisse l'accuser de commettre un délit de ce fait. Le bon sens public est son juge.

Et ici, il est bien entendu que nous ne parlons que de la « bonne Presse » ; la mauvaise n'existera plus.

Et sans aller chercher d'autres discussions, quand la presse sera poursuivie, elle n'aura qu'à soutenir cette doctrine :

« Si j'ai mal parlé, fait voir ce que j'ai dit « de mal; et si j'ai bien parlé, pourquoi me « frappes-tu ? »

Notre loi de juillet 1881 est certainement un grand progrès sur toutes celles antérieures, mais elle a des erreurs et des lacunes que nous signalerons plus loin en présentant un projet de loi sur la Presse en harmonie avec notre projet de Constitution.

(*A suivre.*) X. Y.

CHRONIQUE ÉLÉCTORALE

Que ce titre ne vous effraie pas, aimables lecteurs, ni vous non plus, non moins aimables lectrices ; je ne viens pas — pour aujourd'hui du moins — vous parler des lutteurs qui vont se mesurer dans l'arène électorale à l'occasion du Conseil général. Comme la modeste violette, les candidats se dissimulent encore et ne sont même pas révélés par le moindre parfum. On cite une foule de noms, dont quelques-uns passablement bizarres ; mais comme nous n'avons aucun *tuyau,* aucune donnée certaine, nous attendrons des jours meilleurs pour les nommer.

Les élections prochaines nous ont rappelé que ces pauvres députés vont être encore en vacances et pouvoir chanter :

Ah ! qu'il est doux de ne rien faire,
Quand tout s'agite autour de nous !

Vous direz ce que vous voudrez, mais, franchement, ces honorables législateurs ne nous en donnent pas pour notre argent.

Après les vacances du Jour de l'An, les vacances de Pâques, puis les grandes vacances d'été, etc., etc., sans compter les innombrables congés que ces messieurs prennent avec une coupable désinvolture.

Est-ce qu'il ne serait pas plus simple de voter le règlement suivant :

1° Le Palais-Bourbon n'est ouvert qu'une fois par mois, le jour où MM. les députés ont l'habitude de passer à la caisse ;

2° Les autres jours, le Palais-Bourbon sera rigoureusement fermé, sauf pour le président, qui viendra y agiter sa sonnette de temps en temps afin de ne pas la laisser rouiller ;

3° Les Anglais et autres étrangers de passage qui voudront assister à une séance du Parlement devront adresser une pétition à M. Brisson, lequel priera ses collègues de tenir une séance pour la circonstance ;

4° Les députés seront invités seulement à laisser leur photographie à leur banc, afin que les visiteurs sachent comment ils sont faits ;

5° Les députés pourront se faire adresser leurs lettres *Chambre restante ;*

6° Les députés, trop fatigués, auront le droit de ne même plus paraître du tout au Palais-Bourbon. On leur enverra leur indemnité parlementaire par mandat-poste.

Eh ! dame, voilà un règlement qui ne serait pas tout à fait inutile et qui aurait même sa raison d'être.

Nous voulons espérer qu'il sera voté à l'unanimité par nos infatigables et précieux législateurs.

SOSTHÈNE R...

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Le temps qu'il fait. — Le beau temps, si longtemps désiré, semble enfin revenu. Nos agriculteurs commençaient à désespérer de la récolte en général et de celle des foins en particulier, très compromise par les pluies trop prolongées que nous avons subies.

Le vent du nord ayant balayé les nuages et séché la boue, nos rues seront propres, au moins quelques jours ; en cette saison, on ne saurait le cacher, on ne peut généralement sortir, le soir, même dans les rues réputées les plus propres, sans avoir le nerf olfactif désagréablement caressé par des odeurs nauséabondes qui ne sortent pas des boutiques des parfumeurs.

—)o(—

Théâtre et Concert. — L'affluence est grande, chaque soir, au *Théâtre d'Été* que M. Jansel a édifié sur le cours de l'Hôpital. Si la température devient plus clémente, il y aura de belles soirées en perspective.

***

Aux adieux de Mlle Lucie Delange ont succédé, aux *Variétés Sisteronnaises,* les débuts de Mlle Marthe Maréchal, une svelte artiste remplie de bonne volonté et détaillant assez bien un répertoire de chanteuse comique.

Le recors du succès est tenu, et c'est justice, par Mme Turrel, une excellente pianiste pour laquelle le clavier n'a plus de secrets.

—)o(—

ETAT CIVIL

du 7 au 14 Juin 1895.

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Néant.

—)o(—

VOLONNE

La fête patronale, interrompue l'année dernière par la mort du regretté Président Carnot, sera célébrée cette année avec tout son éclat. La Commission est en train de mettre la dernière main au programme.

Bien-être assuré

Les lassitudes du voyage,
L'excès du froid, celui du chaud,
Les faiblesses même de l'âge
Cèdent au Savon du Congo.

V. L..., au Parfumeur Victor Vaissier.

Un mot de la fin

On parlait devant un Marseillais de l'expérience de Succi.

— Peu ! fit-il avec dédain.

— Cela ne vous étonne donc pas ?

— Moi !... J'ai vu bien plus fort à Marseille.

— Quoi donc ?

Té ! J'y ai vu une femme qui est restée deux mois sans manger... *et elle nourrissait !!!*

Amour Idéal

Ta lèvre attire ma lèvre,
Ta bouche attire un baiser ;
Mais ce baiser plein de fièvre
Peut encore nous abuser.

Baisse tes yeux où flamboie
Le feu d'un secret désir ;
Ton amour, qui fait ma joie,
Mourrait avec le plaisir.

Ne pense plus à l'ivresse
Des sens trop souvent menteurs ;
Je déteste une maîtresse,
Toi, tu hais les séducteurs.

S'il est un charme qui tombe,
N'est-ce pas celui du corps ?
Je veux l'âme, ô ma colombe,
Je veux l'âme aux doux accords.

Les voluptés ! ô chimères !
Qu'en restera-t-il un jour ?
Hélas ! des larmes amères,
Et plus rien de cet amour.

Tandis qu'en nous, source pure,
Les sentiments revivront ;
Nous n'aurons pas de blessure
Au cœur, ni de tache au front !

VICTOR BRETON.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 12 Juin 1895.

Le marché des Rentes françaises est plus animé et les cours sont bien tenus : 3 0/0, 102.58; 3 1/2, 107.62.

Le Crédit Foncier est demandé à 905. On tient le Comptoir National d'Escompte à 588.

La Société Générale se négocie à 497.50.

Le Crédit Lyonnais a varié de 823 à 824.

Dans le groupe des obligations, on constate toujours des demandes suivies en obligations 5 0/0 de la Compagnie Electrique de la Rive gauche de Paris, qui sont à 488.25.

On vient de découvrir dans la colonie du Cap (Afrique du Sud) des gisements de salpêtre (nitrate de potasse) d'une immense étendue et d'une pureté remarquable. Cette découverte a donné lieu à la constitution d'une Société dont le but est d'exploiter ces gisements et de fournir aux marchés du monde entier des matières dont la demande est de beaucoup supérieure à la production actuelle.

En mines d'or, nous relevons les cours suivants : Buffelsdoorn, 135 ; Monte-Rosa, 33.75 ; Lower Roodepoort, 24.50.

Chemins Français bien tenus.

Informations. — Nous lisons dans l'*Echo Sud-Africain*, 5, rue Laffitte :

« La production des mines d'or du Transwaal qui, pour le mois d'avril 1888, s'élevait seulement à 14.156 onces d'or, s'est élevée, pour le mois d'avril de cette année, à 186.323 onces d'or. »

Marché d'Aix

du 13 Juin 1895.

Bœufs limousins	» »»	a	» »»
Gris	1 58	à	1 62
d'Afrique	1 20	à	1 30
Bœufs du pays	1 85	à	1 90
Moutons du pays	» »»	à	» »»
de Barcelonnette	» »»	à	» »»
de Gap	» »»	à	» »»
Moutons Africains	1 48	à	1 53
Réserve	1 55	à	1 65

ÉTUDE
DE
Me Auguste BASSAC
Notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE
Aux Enchères publiques et Volontaires

A titre de Licitation amiable

Avec concours d'Étrangers

Le **Dimanche 23 Juin 1895**, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de Me BASSAC, à la vente aux enchères publiques, à titre de Licitation amiable, avec concours d'Étrangers, des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions de Hippolyte GIRARD, en son vivant tonnelier, et de Marie ROUX, sans profession, mariés, demeurant à Sisteron.

PREMIER LOT

Maison d'habitation sise à Sisteron, rue de l'Évêché, composée d'un magasin au rez-de-chaussée servant d'atelier de menuiserie et de deux étages avec terrasse recouverte au-dessus, confrontant : Donzion, la rue et Astier.

Mise à prix : seize cents francs, ci . . . . . 1,600 fr.

Petit local, même rue de l'Évêché, composé d'un rez-de-chaussée, faisant partie d'une maison dont le surplus appartient à la commune de Sisteron, confrontant : du couchant, la rue; du

---

c'était un morceau très difficile à faire avaler.

Sombrer ainsi au port, au moment où un mariage inespéré allait réparer ou du moins prévenir les ravages des ans ! Oh ! jamais ! Les Enfants-Trouvés sont là.

Mlle Laure Turgis se rendait aux Enfants-Trouvés quand, en plein Luxembourg, elle aperçut au bout de la même allée la silhouette de M. Van Hope. C'est ce qui décida du sort de Velléda ; la marâtre se trouvait juste devant la statue.

Ma tante n'avait fait aucune allusion à Pablo, je me gardai d'en souffler mot. Elle paraissait ignorer les détails du déménagement à l'hôtel de l'avenue d'Italie ; j'insistai cependant pour savoir si elle connaissait si peu que ce fût à ce sujet.

— Ecoute, Lucien, contente-toi de savoir que Mme Van Hope est restée, mariée, à peu près la même que ce qu'elle était avant, et que sa fille chasse de race. Ne me demande pas de plus amples détails.

J'étais atterré. Un restant d'amour me faisait bien venir au lèvres des objections, des protestations que l'on devine ; mais j'avais honte de les proférer,

— Que comptes-tu faire, mon pauvre Lucien ? Tu sais, Velléda m'a bien recommandé de te dire ceci : « Lucien sait où il va, il est relevé de toute promesse. Il est libre d'agir à sa guise »

— C'est cruel.

— Comment cruel ! Vas-tu en vouloir à ma fille...

— Pardon, Velléda n'est plus votre fille maintenant qu'elle a...

— Tu dis.....

Je crus que ma tante allait se jeter sur moi et me griffer. Elle se radoucit subitement....

— Mon garçon, va prendre l'air, réfléchis ; tu reviendras nous voir tantôt, demain, après-demain, quand tu voudras. Ne te presse pas, tu as le temps ; il n'y a plus péril à la demeure. Alors, quand tu seras calme, fixé sur ta décision, nous causerons.

Je sortis, et croiriez-vous que mon premier besoin fût de courir avenue d'Italie. Le concierge m'arrêta.

— Vous venez voir ces dames ?

— Oui.

— Déménagées depuis avant-hier.

— Vous dites ! Je veux monter.

— Monsieur, vous doutez de ma parole !

Je voulais gravir le calvaire jusqu'au bout ; une pièce de cent sous glissa dans la main du brave homme.

— Au surplus, c'est votre idée, contentez-là ; l'appartement est vide.

Je n'en eus pas le démenti et pus me convaincre de mes yeux que l'appartement était vide.

J'errai le reste de la journée. Je rentrai plus de dix fois rue Mazarine, espérant trouver un mot de Désirée ; j'avais la confiance tenace, n'est-ce pas ! Mais rien, rien absolument.

Deux jours durant, je promenai littéralement dans tout Paris mon découragement, mon abattement, espérant encore que le fameux hasard me mettrait en face de Désirée. Et Alors..... Mais qu'aurais-je fait si je l'avais rencontrée ? Seulement, le hasard me fit faux-bond et, à tous points de vue, je crois qu'il fit bien.

XXVI

Je me décidai enfin à retourner chez tante Sophie. Là, du moins, je trouverais peut-être des nouvelles ; en tout cas, je parlerais ou entendrais parler d'elle.

Ah ! Oui, l'on m'en parla, et ce fut, comme on dit, le bouquet.

Tante Sophie me prit à part :

— Ecoute, mon garçon, ce n'est pas pour augmenter ton chagrin inutilement, mais j'ai du nouveau à t'apprendre.....

(*A suivre.*) L. DES ILES.

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
Fabrique : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron, chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie-Parf., rue Porte de Provence.

© VILLE DE SISTERON

levant et du nord, la commune, et du midi, la dame Simon Gui.

Mise à prix : quatre cents francs, ci. . . . . 400 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BASSAC, dépositaire du cahier des charges.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Commune de Valbelle

VOIRIE VICINALE

EXPROPRIATION

Pour cause d'utilité publique

OFFRES OFFICIELLES

En exécution des lois des 21 Mai 1836 et 3 Mai 1841, il est fait savoir que, par arrêté préfectoral de ce jour, les offres à faire au sieur THOME Augustin, propriétaire à Bevons, pour l'expropriation des terrains nécessaires à la construction, sur le territoire de cette commune, du chemin vicinal ordinaire N° 2 de la commune de Valbelle, entre le moulin Eysséric et le chemin de grande communication N° 3, sont fixées comme suit :

Pour une parcelle d'une contenance de deux ares dix centiares, sise quartier des Rouines, section A, numéro 584 de la matrice cadastrale : *deux cent dix francs;*

Pour une autre parcelle d'une contenance de sept centiares, quartier des Rouines, section A, numéro 586 de la matrice cadastrale : *sept francs.*

Cette publication est faite afin que les propriétaires et autres intéressés puissent, dans la quinzaine de la notification desdites offres officielles et des affiches et publications faites en vertu des articles 6 et 24 de la loi précitée du 3 Mai 1841, déclarer s'ils acceptent ou refusent lesdites offres et indiquer le montant de leurs prétentions.

Digne, le 7 Juin 1895.

Le Préfet des Basses-Alpes,
DURIEU.

PETITE CORRESPONDANCE

Jeune hom. 27 ans, posit. mod. mais sûre, ni b. ni l., demande j. f. en rapp. d'âge p. mariage. (Très sér. Rép. p. voie du journ. aux init. Y. Z. 33.)

Perdu, du cours de l'Hôpital à la rue Saunerie, jarretière soie rose, agrafe or. Prière la déposer pilier bénitier gauche de l'Eglise.

M. K. B. — La règle est invariable; nous n'insérons que les correspondances dûment accompagnées de leur montant en timbres-poste.

Mme V. A. — La discrétion est d'autant plus absolue, l'incognito d'autant mieux gardé que, les lettres nous parvenant par la poste, nous ne connaissons nos correspondants que sous les initiales qu'il leur plaît de prendre.

Les correspondances doivent nous parvenir le jeudi soir au plus tard et être accompagnées de leur montant en timbres-poste.

LA LIGNE ABRÉGÉE : 0 fr. 50.

VIENT DE PARAITRE

à l'Imprimerie CHASPOUL et veuve BARBAROUX

Place de l'Evêché, 20, à Digne

ANNUAIRE

Administratif et Commercial

(ANNÉE 1895)

par M. Ferdinand TARTANSON

Chef de bureau à la Préfecture des B.-Alpes

Prix : **2 francs**; franco par la poste, **2 fr. 35.**

La Revue des Journaux et des Livres

ONZIÈME ANNÉE

Primes gratuites données par la **Revue des Journaux et des Livres** : Aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour 3 mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris. De plus elle donne à tous ses abonnés, comme primes supplémentaires gratuites : 1° UN SPLENDIDE PORTRAIT peint à l'huile, et 2° elle offre gratuitement, à chaque abonné, son portrait carte-album.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 11e année; c'est la publication la plus *curieuse* et la plus *intéressante* de notre époque. Elle reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, Romans*, etc. Nombreuses gravures d'actualité : portraits, évènements du jour.

La Revue publie deux romans : 1° **LE SABOTIER**, par JEAN BARANCY dont les pages retracent la faute et ensuite la réhabilitation d'une jeune paysanne, sont du plus pur réalisme, et les lecteurs feront au **Sabotier** l'accueil auquel sont accoutumés, depuis onze ans les feuilletons publiés par la **Revue des Journaux et des Livres** : 2° **L'IMMOLÉE**, grand roman passionnel, par PAUL ROUGET.

Un beau volume de vingt numéros spécimens, broché avec une jolie couverture tirée en deux couleurs, est envoyé *franco*, contre **2 fr. 75** pour les départements, et **3** fr. pour la Corse et l'Algérie.

ABONNEMENT : Trois mois, **4** fr. ; Six mois, **7** fr. ; Un an, **12** fr. On s'abonne, sans frais, dans tous les bureaux de poste français ; chez tous les libraires et marchands de journaux.

La collection des dix premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de trois mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; Elle contient, en outre, des romans complets d'*Alphonse Daudet*, d'*Henri Rochefort*, d'*Octave Feuillet*, de *Ludovic Halévy*, d'*Hector Malot*, *Guy de Maupassant*, *Paul Bourget*, d'*Émile Zola*, etc., etc.

La collection, composée de dix magnifiques volumes de 825 pages contenant la matière de plus de cent volumes vendus en librairie 3 fr. 50, solidement reliés en toile rouge, avec titres dorés. Chaque volume, 14 francs.

Les dix premières années, **100 fr.** *franco en France ; pour l'Etranger, le port en plus.*

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 24. — 13 Juin 1895.

QUATRIEME ANNÉE

Mémoire d'un mandarin, par Eug. Muller. — La cage de verre, par Louise Mussat. — Le pain, poésie, par Charles de Pomairols. — Gaietés du temps, par Willy. — Le sculpteur Georges Van der Straeten, par Georges Migeon. — L'ami du foyer : Conseils du docteur sur l'éducation des enfants, par le Dr Sarrière. — Jeux d'esprit.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr.**

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON
Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET
Cours Mirabeau.

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissage que la *Créméine*, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre et fromage. La *Créméine* sert aussi pour l'élevage des agneaux, porcs et poulains. Cette farine hors concours, honorée d'un prix d'honneur et de 81 médailles, ne revient qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les épiciers. Exigez le nom de *Créméine* de la Maison ROQUES du Mans, et se méfier des imitations du nom : *créméine*, ROQUES, au Mans (Sarthe).

La Meilleure des Eaux de Table

Voici l'analyse faite par l'Académie de médecine de Paris des substances contenues dans un litre d'eau de la source «Les Bernardins», de Vals, prime du *Sisteron-Journal.*

Bicarbonate de soude.....	1.5838
Bicarbonate de potasse .	0.0337
Bicarbonate de chaux....	8.4548
Bicarbonate de magnésie	0.3664
Bicarbonate de fer	0.0333
Bicarbonate de manganèse.	traces
Sulfate de soude.	0.1281
Chlorure de sodium....	0.0365
Silice.	0.0740
Alumine	0.0930
Acide carbonique libre.	1,4681

Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du *Sisteron-Journal.*

Port en sus.

GRANDE BAISSE

de Prix

Vins à partir de **20 francs l'hectolitre**, *garantis naturels et achetés directement chez le propriétaire.*

EAU-DE-VIE 1er choix pour fruits,

1 fr. 50 cent. le litre.

E. BERTRAND

MARCHAND DE VINS

SISTERON

A VENDRE

UNE MAISON

Composée de trois pièces, située à La Coste.

S'adresser à M. REBATTU fils aîné, ou au bureau du journal.

AUX HERNIAIRES !

Madame **Veuve PELLEGRIN** a l'honneur d'informer le public qu'elle continue la confection et la vente des **BANDAGES** au 2me étage de sa maison, située aux Quatre-Coins, à côté de la Chapellerie.

Caisse d'Escompte et de Crédit

10, rue Joubert, PARIS

Avances sur simple signature, à long terme, à toutes personnes solvables; escompte de traites, ouvertures de crédit, renseignements gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées ; achat de valeurs dépréciées. Solution immédiate. — *Ne pas confondre avec certaines Maisons.*

MONITEUR des RENTIERS

Journal financier de 16 pages, paraissant le dimanche

RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS

2 fr. par an

23, passage Saulnier, PARIS.

VINS NATURELS

Maison de confiance

Jean Rulland

SISTERON

Vin provenant directement de la propriété

à 19 francs l'hectolitre

et au-dessus

EAU-DE-VIE 1re qualité

à 1 franc 45 le Litre

ON PORTE A DOMICILE

Nouvelle conquête de la Science

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'Intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. Il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fut plus un vain mot. Telle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. GÉRARD, 21, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

Dr DEBRAY.

Histoire de France

par J. Michelet.

La publication en livraisons illustrées à 10 centimes de l'admirable **Histoire de France** de J. Michelet, a ému, comme nous le pensions bien, le pays tout entier. A peine la première série est-elle parue et les éditeurs Jules ROUFF & Cie sont obligés d'en faire de nouveaux tirages pour satisfaire à la noble curiosité d'un nombreux public qui, ne connaissant que de réputation ce monument de l'esprit humain, veut le voir de près et en mesurer toute la hauteur; c'est une vraie passion, bien faite pour nous réjouir, car elle respire le patriotisme.

La seconde série vient d'être mise en vente ; elle est digne de la première, par le soin apporté au texte comme par la magnificence des illustrations.

Pour recevoir franco les 10 premières séries au fur et à mesure qu'elles paraîtront, adresser cinq francs en timbres ou mandat-poste aux Editeurs Jules Rouff, 14, Cloître Saint-Honoré, Paris.

CARTES DE VISITE sur beau carton depuis **1** fr. **50** cent. *le cent.* Plus de **100** types à choisir. La bordure deuil augmente le prix de 1 fr. par cent. Liv. rapide. A l'imprimerie du Journal.

Un élégant Calendrier de poche accompagne chaque livraison

A CÉDER DE SUITE

ATELIER

de

CORDONNERIE

Situé rue Droite, Sisteron.

S'adresser à Mme Théréza Brun.

On demande

UN APPRENTI MÉCANICIEN

S'adresser à **M. Stanislas MAUREL**, constructeur-mécanicien, à Sisteron.

AVIS

L'ENTREPOT des *Engrais Chimiques* **de M. Ernest SARLIN est situé rue Saunerie, ancien hôtel Pardigon.**

LA MAISON DU

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, PARIS

adresse *GRATIS* et *FRANCO*, l'Album et toutes les gravures de Modes Printemps, Été 1895, des

VÊTEMENTS pour **HOMMES** et **ENFANTS**

Extrait du Catalogue

Complet draperie nouveauté très soigné **25 f.**

Veston belle draperie nuance mode **6 f. 60**

Pantalon draperie fantaisie disposition nouvelle **5 f. 75**

Costumes *Cyclistes* veste et culotte article extra **19 f. 50**

VÊTEMENTS POUR DAMES

Bonneterie, Chapellerie, Chemises, Chaussures et tout ce qui concerne la toilette.

Tous les achats faits à la Maison du Pont-Neuf, sont *remboursés* par une police de la SÉQUANAISE « Société pour la reconstitution des Capitaux ».

VÊTEMENTS POUR TOUS LES SPORTS

Expédition FRANCO dans toute la France à partir de 20 francs

Rue du Pont-Neuf, nos 4, 6, 8, PARIS

PAS de SUCCURSALES

Le gérant : Aug. TURIN.

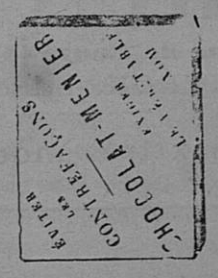

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE
Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE.

DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS
GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Echnts gratis.

Dépôt : *Droguerie de l'Horloge*

Gazette des Chasseurs

Directeur : EMILE BLIN

à FOURCHES (Calvados)

ABONNEMENTS :

France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs

COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAM

PAIX, JOIE, ELEGANCE, BEAUX-ARTS

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

15 centimes le numéro. — 8 francs par an

16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS
(un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS
Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.

COLLABORATEURS CÉLÈBRES

GRAVURES INÉDITES

MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande

PARIS. — 7, RUE CADET, 7. — PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Fournitures générales pour Entrepreneurs

PLATRE POUR ENGRAIS

BARDONNENCHE & Cie

Entrepôt : Cours St-Jaume

SISTERON (Basses-Alpes)

AVIS

M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve PELLEGRIN.

Par les moyens de fabrication dont il dispose, M. CLEMENT assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*

BON MARCHÉ

Aux Quatre-Coins, ancienne

MAISON Vve PELLEGRIN

A la Renommée
DE LA BONNE

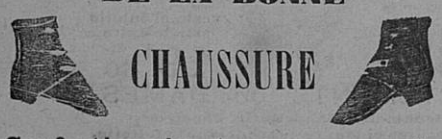

Confectionnée et sur commande

SPÉCIALITÉ
Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.

SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE

BRUN Aphe

Rue de Leuze (Valaye)
SISTERON (Basses-Alpes)

Prix très modérés

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, *PARIS*
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

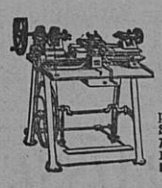

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES
pour INDUSTRIELS et AMATEURS | de tous Systèmes | à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Toupies*, etc.
OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains
pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc., AMATEURS — **BOITES D'OUTILS**
SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.
TARIF-ALBUM (300 pages 1,100 gravures) Fco 0,65c. **A. TIERSOT** CONSTRUCTR BREVETÉ A PARIS 16, Rue des Gravilliers.
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Avis aux Mères de Famille

FARINE *LACTÉE* est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
NESTLÉ est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.

Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boites. Gros, A. CHRISTEN, 16, Rue Parc-Royal, PARIS
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'ÉPICERIE

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE

Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES

Se vend chez les principaux négociants

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDEMIES
Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION
en visitant vos amis atteints de maladies infectieuses :

LAVEZ-VOUS
avec le
SAVON AU GOUDRON
DE BARBIER

Prix : 0.40, 0.75 & 1. 20.

32me ANNÉE

LE RAILWAY

(Paraissant tous les samedis)

HORAIRE SYNOPTIQUE DES CHEMINS DE FER
P.-L.-M., Midi, Italiens, Saint-Gothard, Espagne, Services Internationaux & Maritimes, Rhône, Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône, Sud France, Corse.

DIRECTION ET ADMINISTRATION
36, BOULEVARD DU PONT-NEUF, NICE

EN VENTE aux Bibliothèques des Gares & chez M. Astier Fils, libraire à Sisteron.

La Clé de la Sténographie Populaire

(SYSTEME DUPLOYÉ). Alphabet Sténographique

ph t d fv kg lr m n gn j ch s z o a ou eu u é è i an on in un

Les consonnes sont *fixes*, les voyelles sont *mobiles*.

La Sténographie Duployé écrit les sons, pas autre chose. Le son *A* s'écrit toujours ainsi : o, le son *O* de cette manière : O, et le son *OU* de celle-ci : ⊙.

La diphtongue *OI* se prononçant *OA*, s'écrit, par conséquent avec les signes de *O* et de *A* : O

Le son *P (pe)* s'écrit : ı, et *B (be)* s'écrit : |. pas b, peau b, beau b, bois b, papa b, poppe p, Oube P, poupe p, poids b.

T (te) s'écrit : —, et *D (de)* s'écrit : — : tas, taux, tape, dot, doute, doigt, patte, tabac, botte, botte, bôteau, bateau, badeau, aubade.

F ou *PH (fe)* s'écrit : \, et *V (ve)* s'écrit : \ : faux, voûte, truffe, fauve, fade, faute, taffetas, aphte.

K, C-dur ou *QU (ke)* s'écrit : ı, et *G dur (gue)* s'écrit : /: cap, capote, coke, cadeau, Bagué, broque, coupe, coude, opaque.

L (le) s'écrit ainsi : ı, mais *en remontant*, et *R (re)* s'écrit ainsi : ı, aussi *en remontant* : robe, bord, rabot, rave, colle, caporal, colloque, loque, gare.

J ou *G doux (je)* s'écrit , et *CH (che)* s'écrit : : joie, Jacques, chat, chape, cheval, choc, Georges, Jacob, jacot, château, chocolat.

Z ou *C-doux (se)* s'écrit : , et *X (ze)* s'écrit : : sa, seau, hasard, gaze, casaque, soldat, cela.

N (ne) s'écrit : , et *GN (gne)* s'écrit : : anneau, canot, agneau, Narbonne, coquac, canard.

M (me) s'écrit : : ma, mor, mot, bameau, bonne, moutarde, marmotte, marmelade.

X s'écrit tantôt comme *KS* : axe, tantôt comme *GZ* : exempt.

= *OU*, au commencement et à la fin des mots s'écrit : : vous *et non pas* : , nous *et non pas* , ouvre *et non pas* .

Nous connaissons toutes les consonnes et trois voyelles ; les autres sons voyelles s'écrivent avec des petits demi-cercles ou des quarts de cercle grands et petits .

Comme les voyelles sont presque toujours précédées ou suivies d'une consonne, il est important que nous puissions écrire d'un seul trait de plume la consonne et la voyelle qui forment syllabe. La Sténographie Duployé donne ce résultat en rendant *mobiles* les signes des Voyelles et en les traçant de manière à éviter les angles. En effet — ou — sont plus rapides que —, — — ou sont plus rapides que , , , et — ou — que , .

Le son *E* s'écrit avec un petit demi-cercle : fée, thé, nez, été.

Le son *O* s'écrit avec un petit demi-cercle *au-dessous* duquel on place un point : dais, c'est, mais, était, quelque, laquelle.

Le son *I* s'écrit avec un petit demi-cercle *au-dessus* duquel on place un point : pic, dit, lit, nid, scie, édit, rive, ville.

Le son *U* s'écrit avec un quart de grand cercle : tu, rue, nuc, nuce, tube, huppe, juge, sud, rude.

Le son *AU* s'écrit avec un quart de grand cercle, auquel on ajoute un point : deux, feu, beure, heureux, jeu, rond.

Le son *AN* s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent aigu : banc, dent, temps, vent, bareug, champs.

Le son *ON* s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent aigu : pont, don, gond, rond, bonteux.

Le son *IN* s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent grave : , daim, vain, rein, saint, nain, main.

Le son *UN* s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent grave : d'un, alun, l'un, Autun.

LL mouillées s'écrivent par un ou plusieurs demi-cercles : bataille, vaillant.

Les points et accents peuvent, 99 fois sur 100, être omis, sans nuire à la lisibilité, dès lors que l'on observe la règle suivante : « *Les signes représentant i, u, ou, an, in doivent toujours, lorsque cela ne nuit pas à la rapidité de l'écriture, être tracés en remontant ou en avançant, et les signes représentant e, é, o, eu, on, un, doivent être tracés en descendant ou en reculant* : dit, dès, mis, mais, et, ses, nid, nez, du, deux, les, dot, doute. »

Les sons voyelles *isolés* s'écrivent *toujours* sans point ni accent, mais dans la position fixe ci-indiquée : et, est, yeux, huit, en, on, plein, un ...

TRADUCTION DE LA LIGNE STÉNOGRAPHIQUE CI-DESSUS :
« Pour avoir de plus amples explications, exemples, commentaires, renseignements, etc., lire la Méthode complète de Sténographie Duployé. »
17me édition, franco : 3 fr. — DUPLOYÉ, à Sinceny (Aisne).

On peut adresser toutes les demandes à Paris, 166, rue Lafayette, au siège de l'administration du journal Le Grand Sténographe, *organe officiel du Comité de propagande de la Sténographie Populaire, qui publie, dans chaque numéro, des cours, devoirs, exercices de lecture. Un exemplaire spécimen est, d'ailleurs, expédié gratuitement et franco, avec encartage également gratuit d'un premier devoir. Le Comité de propagande de la Sténographie Populaire, 166, rue Lafayette, à Paris, corrige ces devoirs et les renvoie aux élèves sans qu'il en coûte rien à ceux-ci. Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à profiter de l'occasion unique qui leur est offerte d'acquérir, sans bourse délier et avec la plus grande facilité, une connaissance de première utilité.*

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!! GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toute nature. Réapparition exacte du poil par le *vrai Réparateur* TRIGAND. Se trouve dans toutes les bonnes Pharmacies. Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec Indications. Se défier des contrefaçons. Exiger le *vrai Réparateur* TRIGAND, qui aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,
pour la peau et le teint.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

Pour favoriser le développement de l'Epargne par la Reconstitution des Capitaux

SIÈGE SOCIAL : RUE DU BAT-D'ARGENT, 2, LYON

Polices Remboursables à 100 francs

*Payables : **5** fr. au comptant ou **6** fr. à terme en **60** mois*

Le versement de **1 franc** par mois pendant **60 mois** assure un capital de **1.000 fr.** ; **2 francs** par mois assurent **2.000 fr.** et ainsi de suite.

SIX TIRAGES PAR AN

Le Souscripteur participe aux Tirages aussitôt qu'il a effectué le premier versement.

Les valeurs ou titres qui représentent le fonds de reconstitution et qui garantissent le remboursement des capitaux souscrits sont immatriculés au nom de la Société et déposés à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DEPOTS ET COMPTES COURANTS ET A LA SOCIETE GÉNÉRALE.

Les bordereaux constatant ces dépôts sont communiqués à tout co-sociétaire désireux d'en prendre connaissance.

Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur, à Lyon, *Rue Bat-d'Argent*, 2, ou à M. *Calixte Beaume*, sociétaire, à Sisteron.

VELOCIPÈDES PEUGEOT

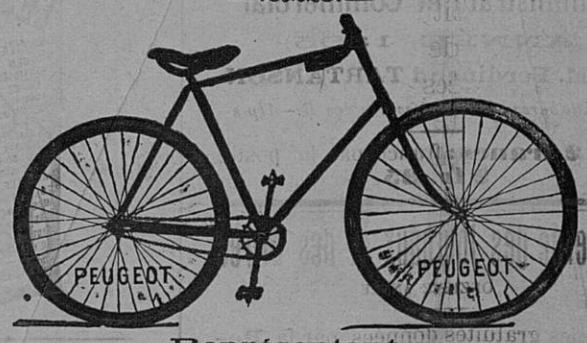

Représentant :

HENRI MARTEL

COUTELIER

A SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON